

Les associations médicamenteuses formellement contre-indiquées (AFCI) Prescription sous haute tension.

A partir d'une étude réalisée en Côte d'Or par le service médical de l'assurance maladie

Objectifs

Analyser les prescriptions des médecins de Côte d'Or pour détecter les prescriptions contenant des associations médicamenteuses formellement contre-indiquées (AFCI), et délivrées par les pharmaciens installés sur notre département. Mettre en place une information fréquente et personnalisée pour éviter leur apparition et leur recrudescence. L'étude s'inscrit dans l'action générale de l'assurance maladie de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse.

Matériel et méthodes

Etude descriptive avant et après action d'information ; les prescriptions médicamenteuses remboursées, donc prescrites et délivrées, étaient repérées à partir des bases de données de l'assurance maladie (régime général) ; ont été retenues les prescriptions contenant au moins une AFCI prescrite sur la même ordonnance d'un médecin et délivrées le même jour par un pharmacien de Côte d'Or. La première période d'analyse était de 3 mois du 1er août au 31 octobre 2006. La deuxième période de 6 mois du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008.

Référentiels

La liste des AFCI retenues est celle communiquée et diffusée par l'AFSSAPS.

Résultats

Au total, 2654 prescriptions contenant des associations contre-indiquées étaient repérées, prescrites par 325 médecins de Côte d'Or (59% des médecins généralistes) et délivrées par les 183 pharmaciens d'officine installés sur notre département.

Quinze types d'AFCI étaient concernés, l'association la plus fréquente (88%) étant l'association de deux sympathomimétiques par voie générale et/ou locale.

La deuxième AFCI la plus fréquente était l'association d'anti arythmique de classe I avec des bêtabloquants (98 prescriptions) et concernait plus volontiers les malades de plus de 65 ans.

Les médecins prescripteurs ont été informés des résultats par courrier remis en main propre au cours d'un échange confraternel ; les pharmaciens ont reçus seulement un courrier.

Au moment de l'information, les services de pharmacovigilance signalaient deux hospitalisations pour infarctus directement liés à des prescriptions de deux sympathomimétiques.

Le suivi à 18 mois montrait une diminution de 94% du nombre de prescriptions contenant au moins une AFCI pour le même échantillon de malades.

Perspective - prévention

L'information était en général bien reçue. Sa répétition peut faciliter une diminution durable des prescriptions contenant des AFCI.

Les médecins informatisés ont à leur disposition des logiciels d'aide à la prescription : ils analysent les dangers potentiels et signalent les interactions.